



IDÉES
Voies multiples vers l'international et l'universel
Page C 5



ÉTATS-UNIS
Une réforme de nom seulement
Page C 3

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Huit questions pour décrire une société?

Pour les conservateurs, c'est parce qu'ils se méfient de l'État que les citoyens ne se plaignent pas du recensement

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les conservateurs justifient l'abolition du caractère obligatoire du recensement par son côté intrusif. L'État, estime le gouvernement Harper, n'a pas à forcer ses citoyens à fournir des informations personnelles. Cette crainte n'est absolument pas fondée, disent les spécialistes de la question.

«À Statistique Canada, on a une blague qui dit qu'il n'y a chez nous qu'un seul péché mortel: dévoiler des informations confidentielles. Tout le reste n'est que péché véniel», lance Ivan Fellegi en entrevue avec Le Devoir. M. Fellegi a été, de 1985 à 2008, statisticien en chef à Statistique Canada. Selon lui, la peur des gens de voir des informations sensibles entre les mains d'un organisme étatique n'a pas sa place.

«Statistique Canada est obsédée par les questions de vie privée. Jamais, jamais, n'y a-t-il eu un cas de fuite d'informations pouvant être reliées à une personne. Jamais.»

Le gouvernement conservateur a décidé que le formulaire long du recensement, celui dans lequel on interroge les gens sur la langue qu'ils parlent à la maison et au travail, leur origine ethnique, leurs revenus ou leur moyen de transport, ne sera plus obligatoire.

«Le gouvernement du Canada a reçu des plaintes de citoyens qui trouvaient que le questionnaire détaillé constituait une atteinte à leur vie privée. Le gouvernement ne croit pas que les Canadiens doivent fournir à Statistique Canada des renseignements tels que le nombre de chambres à coucher dans leur maison, l'heure à laquelle ils quittent leur domicile pour se rendre au travail ou la durée du trajet entre leur maison et leur travail», a indiqué par communiqué de presse le ministre de l'Industrie, Tony Clement.

Le Commissariat à la protection de la vie privée a pourtant indiqué cette semaine qu'il n'avait reçu qu'une plainte lors du recensement de 2001 et seulement deux en 2006. Cela n'est pas représentatif, croit Tony Clement. «Si l'intrusion du gouvernement vous préoccupe, vous ne serez pas enclins à vous plaindre auprès d'un autre organe gouvernemental, a expliqué le ministre en entrevue avec le Globe and Mail. Je dis cela sans préjuger de la commission à la protection de la vie privée, mais la plupart des gens ne comprennent pas qu'elle est indépendante.»

Affaire de Constitution

La Constitution canadienne exige la tenue d'un recensement tous les dix ans dans le but de répartir les sièges à la Chambre des communes. Pour mettre fin à cette obligation, il faudrait lancer une ronde constitutionnelle...

Rien n'oblige toutefois le gouvernement à aller plus loin qu'un simple décompte. Et c'est à peu près tout ce que permettent de faire les huit questions du formulaire court (nom, sexe, âge,

état matrimonial, liens entre les occupants, langue maternelle). Le gouvernement estime que c'est suffisant pour «tracer un portrait démographique de notre pays. Les questions nécessaires à l'atteinte de cet objectif font partie du questionnaire abrégé», dit le communiqué de Tony Clement.

La Grande-Bretagne songe à cesser son recensement décennal, même si celui de 2011 tient toujours. Plusieurs pays l'ont déjà fait, dont l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège. Mais dans ces pays, les informations sont déjà consignées dans des registres gouvernementaux exhaustifs.

Au Danemark, les citoyens reçoivent un numéro d'identification universel utilisé pour payer leurs impôts, obtenir des soins de santé et transiger avec leur banque, leur compagnie d'assurances, les douanes et la police. Le citoyen y est fiché par l'État, contrairement à ce qui se fait au Canada, où l'étanchéité entre les registres est maintenue.

Pour Jean-Guy Prévost, professeur à l'Université du Québec à Montréal et un des rares spécialistes des questions de recensement, c'est là le grand paradoxe, les recensements étant infiniment moins «inquisiteurs». «Avec des registres de la population bien faits, le gouvernement suit la

population bien plus étroitement qu'il ne peut le faire par un recensement. Surtout que, très rapidement dans le processus, l'information est séparée du nom des personnes. On ne veut pas vraiment savoir si Mme Buzzetti est d'origine italienne, mais plutôt combien de personnes d'origine italienne il y a dans un quartier donné.»

La Constitution canadienne exige la tenue d'un recensement tous les dix ans

Arme de guerre
Le professeur donne l'exemple des Pays-Bas dont les registres sont extrêmement complets. «Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les Allemands ont utilisé ces registres pour arrêter les Juifs.»

Mais les recensements ne sont pas sans faille. Aux États-Unis, en 1942-1943, sous la pression de l'armée et du président, le Census Bureau avait finalement accepté de révéler l'emplacement approximatif des personnes d'origine japonaise afin de faciliter leur expulsion. «C'est la grande tache dans l'histoire du Census Bureau des États-Unis.»

La résistance américaine aux recensements persiste. Le courant libertarien traditionnel, porté par le Tea Party, y est pour quelque chose, croit Jean-Guy Prévost. Les agents du recensement qui font du porte-à-porte ces jours-ci pour

convaincre les 48 millions de récalcitrants ont d'ailleurs fait l'objet de plus de 400 menaces et agressions. Dans une douzaine de cas, des coups de feu ont même été tirés.

Ivan Fellegi rappelle que le taux de réponse naturel à un recensement canadien n'est que de 70 % les «bonnes» années. Ce n'est qu'après de multiples démarches auprès des récalcitrants qu'il passe à environ 97 %. «Quand on fait un suivi pour demander aux gens de répondre au questionnaire, ils nous demandent: "Suis-je obligé?" Si on leur dit non, la réponse sera: "Alors, non merci!"»

Ce taux de 70 % explique toute la grogne générée par la décision d'Ottawa. Les gens moins susceptibles de répondre sont les autochtones, les immigrants récents ou encore les personnes moins éduquées ou défavorisées. L'échantillon du recensement sera donc biaisé: en grossir la taille, comme le propose Ottawa, n'y changera rien, avertit M. Fellegi.

Call me Canadian

Le recensement est toujours sujet à de grands débats. Tour à tour, l'agriculture, la religion, la race, la couleur de la peau ou la langue ont soulevé les passions. Au début, raconte Jean-Guy Prévost, les agriculteurs craignaient que l'État n'utilise les données pour évaluer leurs terres et ajuster la taxation.

Dans les années 1800, c'est l'Église catholique qui s'occupait du recensement. Quand, dans un mariage confessionnel mixte, les parents déclaraient une religion autre que la catholique pour leurs enfants, l'Église considérait qu'il s'agissait d'une erreur et les «convertissaient» dans les registres! Il y avait aussi une chicanerie entre protestants et catholiques pour savoir qui pouvait compter dans ses rangs les Grecs orthodoxes, chacun voulant gonfler son armée de fidèles.

La question sur l'origine ethnique a aussi créé bien des remous. Estimant que tout le monde, sauf les autochtones, était le fruit de l'immigration, Statistique Canada n'offrait pas l'origine «canadienne» dans son choix de réponses. Les 10 réponses les plus fréquentes étaient listées, ainsi qu'une case «autre» que le répondant pouvait remplir à sa guise. Des Ontariens ont alors lancé la campagne «Call me Canadian». Elle a été si populaire que l'option «Canadian» s'est hissée au 10^e rang, forçant Statistique Canada à offrir ce choix de réponse en 1996.

Cela a créé une telle distorsion que cette question n'est plus utile, croit M. Prévost. «Cela a eu pour effet de diminuer le nombre de gens d'origine française», La preuve? «C'est au Lac-Saint-Jean que, toute proportion gardée, le choix «Canadian» a été le plus populaire!»

La question sur la langue parlée à la maison a été ajoutée au formulaire long en 1971 dans la foulée de la commission Laurendeau-Dunton. Mais ce n'est que 30 ans plus tard qu'une

LE DEVOIR
FAIS CE QUE DOIS
MONTREAL, SAMEDI, 21 JANVIER 1961

Recensement: alors qu'un débat se déroule aux Communes Les protestations auprès d'Ottawa se multiplient



L'administration de Montréal demande la suppression du mot «canadienne»

Tandis que le débat s'engageait hier, au parlement d'Ottawa, sur la fameuse question 10 du prochain recensement canadien, les protestations continuèrent à se faire entendre de la part de groupements canadiens-français.

L'ACELF: un entêtement injustifiable d'Ottawa

C'est en des termes très énergiques que l'Association canadienne de langue française (ACELF) a pris ses protestations à l'égard des divers groupements de la société du Canada français.

Le discours inaugural de Kennedy a ouvert dans le monde un grand espoir
C'est un véritable appel à la reprise globale des négociations...
ARCHIVES LE DEVOIR

PERSPECTIVES

L'urgence permanente



GIL COURTEMANCHE

Il y a de ces expressions qui résument tout. C'est le cas de l'expression employée par un représentant de la Croix-Rouge française qui faisait le bilan de six mois de travail en Haïti: «*Nous sommes encore dans l'urgence permanente.*»

Certes, le séisme fut énorme, les dégâts, difficiles à imaginer, le défi de l'urgence et de la reconstruction, probablement sans précédent. Mais que nous soyons encore dans l'«*urgence permanente*», cela constitue une sorte d'aveu. Les Haïtiens ne sont pas encore sortis des lendemains du séisme et la reconstruction demeure pour le moment plus un avenir lointain qu'une réalité qu'on voit poindre à l'horizon.

Quel bilan font les principaux acteurs? Le 12 juillet, le président Préval s'est félicité du fait qu'on avait réussi à éviter les épidémies et les désordres sociaux. Il a aussi annoncé qu'on entrait dans la phase de reconstruction. Il a tout simplement oublié de mentionner qu'il n'existait pas l'ombre d'un plan d'ensemble d'action globale pour la reconstruction. Pensée magique encore, fuite en avant toujours; spécialité de la classe politique haïtienne. Comment peut-on reconstruire quand seulement 10 % des débris qui jonchent la capitale ont été ramassés? Mais voilà, quelques jours auparavant, le président avait annoncé la tenue des élections le 28 novembre et la priorité, c'est de se maintenir au pouvoir. Jusqu'à quand l'avenir meilleur qu'on peut résistera-t-il aux assauts de la réalité?

Les ONG se situent dans une position ambiguë. Elles sont malheureusement prises entre l'écorce des donateurs et l'arbre du gouvernement. Les donateurs espèrent des résultats tangibles et les ONG, pour expliquer la lenteur des progrès, ne peuvent partir en guerre contre les vrais responsables des dysfonctionnements avec lesquels elles doivent composer quotidiennement, c'est-à-dire les autorités haïtiennes. Elles insistent sur les petites victoires, mais ne dénoncent pas. On vient de découvrir que tous les matériaux et toutes les denrées qui entraient en Haïti depuis le 12 janvier faisaient l'objet d'une taxe à l'importation de 20 % et qu'elles reposaient, bureaucratie oblige, durant des semaines dans les entrepôts de la douane. Aux 20 % de taxe s'ajoutaient donc de lourds frais d'entreposage. On pourrait dire que les douanes haïtiennes ont inventé toutes les formes de la corruption et de l'extorsion légales. Politique de l'État pour renflouer ses coffres ou initiatives personnelles de ces douaniers pourris? Probablement un consensus mélange des deux. Pour que cette situation soit mise au jour et dénoncée, il a fallu qu'une équipe de CNN qui transportait avec elle un cargaison humanitaire d'une valeur de 5000 \$ se voie imposer un droit d'entrée de 1000 \$. Confronté par le réseau américain, le président a exprimé son étonnement et s'est engagé à faire cesser cette pratique qui durait au vu et au su de tous les acteurs depuis six mois.

Après six mois, la communauté internationale n'est pas fière, mais elle ne désespère pas. Le secrétaire général de l'ONU se plaint de la lenteur des progrès. L'ex-président Bill Clinton, coprésident de la Commission internationale chargée de gérer les 5 milliards de dollars promis en mars par la communauté internationale, regrette poliment que les pays retiennent les sommes promises. Cet organisme, maître d'œuvre de la reconstruction, ne dispose actuellement que de 90 millions en fonds propres. Le Canada, malgré les habituelles arguties et demi-mensonges de Lawrence Cannon, n'a pas déboursé un sou. Mais aussi, parmi les retardataires, ce grand révolutionnaire bavard, Hugo Chávez, qui avait promis 1,2 milliard de dollars. La France, soucieuse de redorer son image dans son ancienne colonie, préfère, pour sa part, des arrangements directs avec le gouvernement haïtien plutôt que de voir ses précieux euros noyés dans la masse anonyme de la communauté internationale. Par contre, on peut comprendre les réticences des bailleurs de fonds devant l'incapacité du gouvernement à développer une politique globale et crédible et aussi devant l'incertitude quant aux résultats de l'élection.

Pendant ce temps, pour les 1,6 million de réfugiés qui languissent dans 1300 campements temporaires, s'annonce la saison des cyclones. Il existe bien un plan et des fonds pour construire 125 000 abris plus solides, en bois ou en tôle, mais seulement 3700 de ces abris ont été construits. Et malheureusement, le gouvernement ne parvient pas à fournir les terrains nécessaires. Pas question évidemment d'exproprier les propriétaires terriens qui soutiennent ce gouvernement. La transformation de ces campements d'urgence en sites semi-permanents, dotés de services comme l'eau, les soins de santé et la distribution d'aliments, entraîne aussi des effets pervers. Des gens démunis dont la maison n'a pas été détruite vont s'installer dans ces camps pour profiter de cette manne providentielle.

Le bilan le plus éloquent, je l'ai trouvé dans une anecdote recueillie par un journaliste du quotidien *Le Monde*. C'est le témoignage d'une jeune femme, Nadine Beaujour, qui vit sous une tente. Nadine est enceinte et dit: «*Je suis arrivée au terme, mais le bébé ne veut pas sortir, sans doute parce qu'il sait que je n'ai rien à lui donner à manger.*» Haïti, le pays qui a des enfants qui refusent de naître. Voilà le véritable bilan six mois plus tard.



TOBY MELVILLE REUTERS

Quelque 2000 sites de jeu en ligne sont disponibles pour les Québécois, ce qui représente, selon Loto-Québec, environ 80 millions de dollars.

LE JEU EN LIGNE

Le pari de Loto-Québec

Loto-Québec prendra d'assaut le Net à compter de l'automne pour offrir des jeux en ligne. Dans un contexte de difficultés financières, le poker, le pari sportif et d'autres jeux accessibles dans l'intimité du foyer apparaissent comme le nouveau veau d'or pour la société d'État.

KATHLEEN LÉVESQUE

En juin dernier, Loto-Québec rendait public son rapport annuel pour l'exercice financier 2009-2010 qui démontrait un recul de 8 % de ses bénéfices nets. Les revenus des casinos sont en baisse de 20 millions, ceux du bingo, de 3 millions, ceux des loteries vidéo, de 20 millions et ceux des loteries traditionnelles, de 50 millions.

A cela s'ajoutent les nombreux déboires des dernières années, auxquels a été confrontée la société d'État: le projet avorté du déménagement du Casino de Montréal dans le sud-ouest de Montréal; l'échec des Ludopex associés aux hippodromes aujourd'hui en faillite; l'ouverture il y a un an du Casino de Mont-Tremblant, qui se retrouve coincé dans un territoire dont le développement est complètement arrêté et que les touristes boudent; les règles antitabac qui semblent mener à la dérive les bingos. Résultat: Loto-Québec a versé cette année au gouvernement du Québec des dividendes de 1,251 milliard de dollars plutôt que de 1,375 milliard comme l'année dernière.

Pour plusieurs analystes du dossier, ceci explique cela. «*La précipitation du gouvernement dans le dossier du jeu en ligne est associée à l'appât du gain*», soutient Magaly Brodeur, chargée de cours à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke et chercheuse au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal.

Mme Brodeur rappelle que l'étude coût-bénéfice effectuée en 2004 par l'économiste américain Earl Grinols a révélé que, pour chaque tranche de 46 \$ de bénéfices obtenus par le jeu, il en coûte 289 \$ à la société. Si on ne peut pas faire d'équation parfaite entre la situation qui prévaut aux États-Unis et l'expérience québécoise, ces chiffres apportent un éclairage important, souligne-t-elle. «*Chose certaine, au Canada, on sait que 41 % des revenus du jeu en ligne proviennent des joueurs problématiques*», ajoute Mme Brodeur.

Un marché en essor

Le p.-d.g. de Loto-Québec, Alain Cousineau, ne cache pas la volonté de la société d'État de mettre la main sur une part du marché du jeu en ligne. Comme il le dit, il veut «*sa place au soleil*». Et l'enjeu est de taille. Il s'agit de 50 millions en dividendes annuels après trois ans d'exploitation des jeux en ligne.

C'est une industrie qui a littéralement explosé, avec une croissance annuelle de 30 %. De 2003 à 2008, les revenus du jeu en ligne (appelé aussi casino virtuel ou *i-gaming*) sont passés de 184 millions à 675 millions à travers le monde. Cela est toutefois

difficile à déterminer avec exactitude puisqu'il s'agit d'une économie en grande partie souterraine. Mais à ce rythme-là, le jeu en ligne pourrait franchir la barre du milliard d'ici deux ans.

Quelque 2000 sites de jeu en ligne sont disponibles pour les Québécois, ce qui représente, selon Loto-Québec, environ 80 millions de cette activité. Même les enfants sont sollicités actuellement sur la Toile, ce que d'aucuns voient comme une préparation de la future clientèle. Par exemple, le jeu virtuel Governor of Poker initie les jeunes au Texas hold'em à travers de petits personnages qui partent à la conquête de l'Ouest. Pour ce faire, les enfants sont invités à se rendre au salon de Bob, où se déroule un tournoi de poker. Pour se joindre à la partie, il faut payer 140 \$ (dollars virtuels). Le magot pour le gagnant s'élève à 503 \$ (dollars virtuels).

La communauté mohawk est très active dans l'industrie du jeu en ligne. Depuis 1999, l'entreprise Mohawk Internet Technologies hébergerait environ 20 % des casinos virtuels à travers le monde. Une part des revenus retourne à la communauté.

Déjà en 2005, Alain Cousineau s'inquiétait de la mainmise des Mohawks, voyant des millions de dollars glisser entre les mains de Loto-Québec. Mais à l'époque, au cabinet de la ministre des Finances, de qui relève Loto-Québec, on rejetait l'idée d'investir ce nouveau créneau. «*On souhaite diminuer l'offre de jeu. Le casino virtuel, ou i-gaming, représente un risque de forte explosion de l'offre sans contrôle sur qui joue ou l'âge des joueurs*», expliquait alors le porte-parole de la ministre Monique Jérôme-Forget.

Qu'est-ce qui a changé depuis? D'abord, le portefeuille des Finances est maintenant entre les mains de Raymond Bachand. Et le contexte économique n'est plus aussi favorable qu'il l'était. De plus, les politiciens et les dirigeants de Loto-Québec ont beaucoup appris du grand dérapage du déménagement du Casino de Montréal.

Cette fois-ci, la société d'État a fait chacune de ses annonces avec le ministre Bachand, faisant même du coup les possibles critiques au sein même du caucus libéral, comme ce fut le cas avec le casino. Tout le monde a été mis devant le fait accompli.

Un comité d'experts critiqué

De plus, on a mis sur pied un comité d'experts, bien que ce dernier ne fasse pas l'unanimité. «*Cela semble être un comité mis en place surtout pour cautionner la décision gouvernementale*», estime Alain Dubois, d'Emjeu (Coalition éthique pour une modération du jeu). La présidente du comité, la psychologue Louise Nadeau, et sa collègue Sylvia Kairouz, de l'Université Concordia, avaient déjà préparé le terrain, selon M. Dubois, dans un texte publié dans *Le Devoir* un mois après l'annonce du gouvernement d'autoriser Loto-Québec à faire du jeu en ligne.

Mmes Dubois et Kairouz y critiquaient notam-

ment les instances de santé publique qui, écrivaient-elles, allaient au-delà de leur responsabilité d'informer la population en sacrifiant «*toute assise scientifique*». Il est vrai que les 18 directeurs de Santé publique du Québec ont réclamé que la décision de Loto-Québec soit reportée d'un an, le temps de mesurer les impacts d'une problématique en émergence. Voilà un ton «*alarmiste*», a répliqué Loto-Québec.

«*La formation du comité ne remplacera pas la nécessité de la mise en place d'une politique sur le jeu*», commente le sociologue Serge Chevalier, de la Direction de la santé publique de Montréal, l'un des principaux experts qui ont été mêlés au dossier du déménagement du Casino de Montréal. «*Ce qui est préoccupant, ajoute-t-il, c'est qu'il n'y a pas de vision sociale ni d'expertise en prévention au sein du comité. Il ne me semble pas que toutes les garanties d'indépendance qu'il aurait fallu avoir soient réunies. Si on ne s'attarde qu'aux joueurs, on ne fait pas le tour de la question. Les problèmes n'émanent pas que de ce côté.*»

«**Au Canada, on sait que 41 % des revenus du jeu en ligne proviennent des joueurs problématiques**»

Accessibilité totale

Avec le jeu en ligne, les barrières linguistique et géographique n'existent plus. Finis également le code vestimentaire et les horaires contraignants. Et la carte de crédit, qui constituait un danger de santé publique aux yeux de Loto-Québec pour les appareils de loterie vidéo et les casinos, est devenue une condition *sine qua non* pour le jeu en ligne. De plus, on ne sait rien de l'offre concrète des jeux d'argent qui seront disponibles ni en quoi ils pourraient représenter une incitation à plonger de plus en plus dans le jeu.

Tout est en place pour créer un véritable danger, soutient le militant Alain Dubois. «*Le jeu devient de plus en plus un mode de vie acceptable et c'est absurde que ce soit cautionné par l'État*», lance Alain Dubois.

Selon Magaly Brodeur, l'État est en conflit d'intérêts en portant plusieurs chapeaux: législateur, croupier et fournisseur de soins de santé. L'équilibre entre l'activité lucrative et ses effets pervers (jeu pathologique, suicide, faillite) demeure un défi pour lui. Le potentiel fiscal ne doit pas embrouiller la responsabilité sociale, défend Mme Brodeur. «*L'État n'est pas toujours cohérent; il contourne son propre moratoire sur le jeu. La prudence aurait été de ne rien précipiter. Si la santé de la population était une priorité, on aurait pris le temps de réfléchir*», affirme Magaly Brodeur.

«*Il fallait regarder avant de sauter!*», a laissé tomber pour sa part Serge Chevalier.

Mais le Québec n'est pas la seule province à miser sur les jeux d'argent en ligne. Hier, la Colombie-Britannique annonçait à son tour qu'elle développerait ce créneau des «*jeux divertissants*», comme les qualifie Alain Cousineau, de Loto-Québec.

Le Devoir

RECENSEMENT

SUITE DE LA PAGE C 1

question a enfin été posée sur la langue parlée au travail. «*Ça permet de voir qu'il y a moins de gens qui parlent le français au travail qu'il y a de gens qui parlent le français à la maison, et encore moins que de gens dont c'est la langue maternelle*», explique M. Prévost. Ces données permettent de chiffrer l'assimilation.

Un autre changement apporté au recensement de 2011, et passé inaperçu, est celui de l'utilisation des données nominatives dans le futur. Les données des recensements de 1851 à 1901 ont été mises à la disposition des chercheurs et généalogistes 92 ans plus tard, leur permettant de suivre

l'évolution socioéconomique de familles types.

La pratique a ensuite cessé, mais en 2006 Statistique Canada est revenu à la charge, demandant aux gens leur autorisation pour une divulgation future. Cette question disparaîtra du formulaire long de 2011. Il sera donc seulement possible d'étudier l'évolution de l'état matrimonial des gens. Statistique Canada n'a pas été en mesure cette semaine d'expliquer cette décision.

Par ailleurs, la liste des groupes qui s'opposent à la décision d'Ottawa continue de s'allonger. Après les municipalités, le milieu des affaires et les professeurs d'université, voici que les syndicats et les groupes religieux se mettent de la partie.

Le Congrès juif du Canada dit se baser sur les

réponses au formulaire long pour planifier l'offre de services sociaux à la communauté. L'Evangelical Fellowship of Canada ajoute qu'il ne sera plus possible de faire des comparaisons historiques des données. «*Nous ne serons plus capables de comprendre comment le paysage religieux du Canada évolue*», a expliqué à la Presse canadienne Rick Hiemstra, du Centre de recherche sur l'évangélisme canadien. La FTQ (Fédération des travailleurs du Québec), quant à elle, dit utiliser les données presque chaque jour, données qui servent à planifier les stratégies de main-d'œuvre.

Le Devoir

PERSPECTIVES

SECTEUR FINANCIER AMÉRICAIN

Un réforme de nom seulement

Les changements n'auront pas un impact majeur sur les banques

Deux ans après l'effondrement du marché bancaire et financier américain qui a nécessité le plan public de sauvetage le plus coûteux de l'histoire, le Congrès a adopté jeudi une réforme du secteur qui était l'une des principales priorités de Barack Obama. Mais cette réforme n'est pas fondamentale et ne devrait donc pas bouleverser les activités des banques, qui ont d'ailleurs œuvré pour en minimiser l'impact.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Washington — Barack Obama voit dans la réforme du système bancaire et financier «la réforme la plus importante depuis la grande crise» de 1929. Le chef de la Maison-Blanche promet qu'elle va instaurer «les mesures de protection les plus strictes de l'histoire en faveur des consommateurs», «mettre un point final aux renflouages financés par les contribuables» et «assurer que nous n'aurons pas d'autre crise financière qui puisse nuire à l'économie entière».

Jeudi soir, la loi a été adoptée par le Sénat par 60 voix pour et 39 voix contre. Comme à la Chambre le mois dernier, la majorité démocrate a reçu le soutien de seulement trois élus de l'opposition. Les républicains font valoir que la réforme va augmenter le coût du crédit et ralentir la reprise économique.

«Il y a des choses très importantes dans cette réforme», indique au *Devoir* Gregory Wierzynski, ancien journaliste au magazine *Time* et conseiller de la commission bancaire de la Chambre des députés jusqu'en 2006.

Greg Wierzynski mentionne d'abord la réglementation des produits dérivés, dont les transactions seront désormais gérées par une chambre de compensation qui va mutualiser les risques associés à ces instruments. «La chambre de compensation pour les dérivés avait été proposée en 2000, mais le marché des dérivés était si rentable pour les banques que cette idée avait été abandonnée, tandis que maintenant, au vu de la crise de 2008, les banques ont dû l'accepter», note-t-il.

Parmi les autres nouveautés qui vont modifier le paysage financier américain, Greg Wierzynski mentionne aussi l'agence gouvernementale de protection des consommateurs de crédit. Jusqu'à présent, cette mission était assumée par plusieurs organismes publics, dont le manque d'autorité et de coordination a joué un rôle dans la crise.

Le statu quo

Toutefois, pour Greg Wierzynski comme pour nombre d'autres observateurs et pour certains élus, la réforme financière ne change pas vraiment les règles du jeu.

Nomi Prins, ancienne banquière d'investissement chez Goldman Sachs et feu Bear Stearns, devenue auteure de plusieurs ouvrages où elle déballe les secrets de Wall Street, estime ainsi que «la loi ne transforme pas fondamentalement le paysage de Wall Street, pas la mentalité, pas la taille ou la complexité des institutions financières, ni leur puissance. La réforme procède à des changements superficiels, mais la nature du marché reste la même.»

L'ancien chef des services comptables de la commission américaine des opérations en Bourse (SEC), Lynn Turner, va plus loin. «C'est tout sauf une réforme», lance-t-il. Pour lui, la Maison-Blanche et le Congrès «défendent les banques au lieu de les réglementer sérieusement». «La réforme n'impose pas de véritable contrainte aux "too big to

fail", ces énormes banques dont les défaillances posent un risque systémique pour l'économie dans son ensemble, et il faut donc s'attendre à ce que les contribuables aient de nouveau à les renflouer un jour», explique cet ancien dirigeant de la SEC.

Au Sénat, Russ Feingold, l'un des rares amis démocrates de Barack Obama à avoir voté contre la réforme, déplore que le texte final soit une version très édulcorée d'un projet de loi initial qui était déjà relativement timide. Pour attirer les suffrages d'une poignée de députés et de sénateurs républicains, les démocrates ont notamment renoncé à l'idée d'une taxe sur les banques qui devait lever plus de 17 milliards de dollars. Surtout, le sénateur Feingold regrette que «cette réforme ne s'attaque pas aux problèmes de fond qui ont conduit à l'effondrement de notre économie».

Les banques ont dépensé plus de 138 millions pour influencer les élus et pour recourir à des lobbyistes

Le pare-feu

«La réforme [...] ne fait rien du tout pour rétablir le pare-feu entre les banques de dépôt et les banques d'investissement», explique Russ Feingold. Le «pare-feu» que le sénateur Feingold aurait aimé voir rétabli est le dispositif prévu dans la loi Glass-Steagall, votée en 1933 après la grande crise pour limiter la spéculation en empêchant les banques de dépôt de se mêler d'investissements risqués, mais abolie en 1999 pendant la présidence de Bill Clinton par une coalition de démocrates et de républicains menée par Phil Gramm qui, à peine retiré du Sénat, alla travailler pour la banque UBS.

De son côté, l'ancien conseiller de la commission bancaire de la Chambre Greg Wierzynski souligne que l'impact de la réforme est encore amoindri par le fait que de nombreuses dispositions du texte n'entreront pas en vigueur avant plusieurs années et que la loi américaine «n'est pas accompagnée de textes semblables adoptés dans d'autres pays».

Au bout du compte, «ce n'est qu'une réforme aux entourneures du système», déclare au *Devoir* Bill Allison, directeur éditorial de Sunlight, une fondation basée à Washington qui cherche à améliorer la transparence et la bonne gouvernance de secteurs public et privé.

Si la réforme n'intervient qu'aux «entourneures» du système, c'est en grande partie à cause de la relation intime entre les milieux financier et politique. «Difficile d'être dur envers quelqu'un dont vous prenez l'argent», lance Bill Allison en parlant des responsables à la Maison-Blanche et au Congrès.

De fait, les banques n'ont pas lésiné sur les montants qu'elles ont versés dans les coffres électoraux des députés et des sénateurs les mieux placés pour définir la réforme ou qu'elles ont consacrés à employer des lobbyistes chargés d'influencer l'opinion des élus sur la réforme. Plus de 138 millions de dollars rien que depuis le début de l'année, selon le Center for Responsive Politics (CRP), observatoire non gouvernemental des rapports financiers entre groupes de pression et pouvoirs publics américains.

David Levinthal, porte-parole du CRP, in-



Le secrétaire au Trésor, Timothy Geithner, jeudi, lors d'un point de presse devant l'édifice abritant son ministère à Washington.

dique au *Devoir* que «tout cet argent achète l'accès à la Maison-Blanche et aux élus du Congrès et les services des gens qui parlent au nom de ces entreprises, très souvent des amis personnels des politiciens».

Lobbying efficace

Pas surprenant, dans ce contexte, que la réforme ne soit pas fondamentale. «L'an dernier, la nouvelle agence de protection des consommateurs semblait très puissante, mais ce n'est plus le cas; les banques étaient vigoureusement opposées à l'idée de créer cet organisme public et elles ont réussi à l'affaiblir», relève par exemple M. Levinthal.

Le succès du lobbying des banques «se mesure aussi à l'aune de ce qui ne figure pas dans le projet», remarque Bill Allison. Comme le sénateur Feingold, le responsable de la fondation Sunlight déplore en particulier «l'absence de dispositions semblables à Glass-Steagall», la loi abolie en 1999. «Par conséquent, la ligne de démarcation entre banques de dépôt et banques d'investissement va rester floue. Or c'est l'abolition de Glass-Steagall qui avait favorisé la création de ces mammouths qui posent des risques systémiques à l'économie», explique M. Allison.

Quoi qu'il en soit, l'application même de la réforme telle que votée par la Chambre et le Sé-

nat n'est pas garantie. «Parce que c'est une loi très longue et compliquée, sur un sujet que la plupart des élus du Congrès ne connaissent pas bien, il y aura plus de corrections techniques sur ce texte que sur d'autres lois; or ces corrections sont souvent utilisées pour modifier la signification des dispositions et si les républicains reprennent le contrôle de la Chambre ou gagnent beaucoup de sièges aux législatives de novembre, la réforme est susceptible d'être considérablement changée», prévient en effet Greg Wierzynski, l'ancien conseiller de la commission bancaire de la Chambre.

Par ailleurs, de nombreuses dispositions de la réforme doivent être clarifiées par des décrets d'application pris au niveau des ministères ou des organismes publics compétents. Or les pressions que les lobbyistes des banques ont exercées durant l'élaboration de la réforme au Congrès s'orientent déjà vers ces différentes branches de l'exécutif.

«L'histoire de la réglementation bancaire aux États-Unis montre que les représentants des banques et les responsables des instances de réglementation ont toujours réussi à tourner les règles à l'avantage des banques», rappelle M. Wierzynski.

Collaboration spéciale

Cinquante ans après les indépendances

Quand l'Afrique se réveillera

SABINE CESSOU

Johannesburg — Achille Mbembe, politologue et philosophe camerounais, théoricien de la postcolonie, est installé à Johannesburg depuis une dizaine d'années. Il a publié, entre autres, *De la postcolonie*, essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine (Karthala, 2000), et s'appête à publier, à la rentrée, un nouvel essai sur l'ère postcoloniale, intitulé *Critique de la raison nègre*.

Cinquante ans après les indépendances, que fête-t-on exactement?

Au regard de ce que fut le projet de décolonisation, il y a très peu à fêter. Le mouvement de pensée qui aboutit à la fin du colonialisme avait deux objectifs: ce que j'appelle la volonté de vie, comme d'autres parlent de la volonté de puissance, et quelque chose comme un projet d'éclosion au monde. On est encore loin du compte. Fêter 50 ans d'indépendance paraît même embarrassant en soi, compte tenu du spectacle actuel: une majorité d'Africains veut vivre partout, sauf en Afrique. Difficile de faire plus grave constat d'échec!

N'y a-t-il pas quelques acquis, tout de même?

La scolarisation représente un gros bénéfice, remis en question dans les années 1980 par la crise économique. Avec la déscolarisation et la paupérisation, le nombre de gens superflus a augmenté. Le marché militaire au sens large, avec ses armées, ses milices et ses enfants soldats, est le seul à avoir besoin de toute cette viande humaine. L'augmentation du nombre de gens qui n'ont rien à perdre représente un potentiel de violence anarchique, une violence très différente de l'histoire de la lutte contre le colonialisme.

La violence actuelle, sans projet politique, sied parfaitement aux régimes établis. Elle

convient à tous ceux qui vivent du pillage économique du continent, dans un mélange de mercantilisme et de militarisme, pour exploiter les richesses du sous-sol sans rien laisser en retour. Le Congo démocratique en est l'exemple accompli. Cinquante ans d'indépendance et pas grand-chose à montrer... Le spectre d'Haïti, qui plane sur l'Afrique, devrait être le thème central de toute réflexion sur la décolonisation à la française.

L'Afrique francophone est-elle en retard sur l'Afrique anglophone?

Pas vraiment. Tout se joue dans l'implication de forces extérieures, mais aussi dans la faiblesse des structures internes, en plus d'une histoire assez longue de difficultés à négocier ses rapports avec le monde. Déjà, pendant la traite négrière, il paraissait plus facile de vendre ses gens que de les mettre au travail. Partout, il y a cette incapacité à mettre les dominés au travail, à produire suffisamment de richesse pour assumer l'indépendance.

Est-ce une malédiction, en Afrique, d'être un pays doté de richesses naturelles? Le Mali, l'un des pays les plus pauvres, est l'un des rares à pouvoir se vanter d'avoir une démocratie stable...

Malgré ses immenses richesses, l'Afrique centrale se trouve au cœur des ténèbres, tout au long d'un immense arc, qui part du golfe de Guinée pour aller jusqu'au Tchad, en passant par l'est du Congo, la faille des Grands Lacs, avant de repartir vers l'Angola. Rien ne manque, a priori, pour se développer: pétrole, bois, diamant, forêt, faune, flore...

En Afrique francophone, on entend toujours le même vieux débat sur la responsa-

bilité de l'ancien colonisateur sur l'état des choses actuel. Comment le voyez-vous?

Dire que c'est la faute de la France, c'est tenir un discours paresseux. Si les Africains veulent la démocratie, à eux d'en payer le prix! A eux de réinventer une culture du pouvoir qui donne une prime à ce que l'on pourrait appeler une réserve de vie, dans un continent où il est si facile de tuer ou d'être tué. Prendre en main sa destinée, c'est tuer celui qu'on aura défini comme ennemi. Il faut sortir de cet imaginaire du pouvoir, renoncer à la fétichisation de la différence. Il faut renoncer à dire: «Chez nous, c'est comme ça.»

Quels sont les grands espoirs décus des années 1960?

L'ère postcoloniale est marquée par un affaissement de la pensée. Les élites ont été décapitées ou arraisonnées par les États, incorporées dans les structures de gouvernement et les rentes de situation. Elles n'ont plus intérêt à penser de manière critique. La pensée a émigré vers d'autres lieux, dans la musique par exemple, où l'on retrouve le pouvoir critique de l'Afrique postcoloniale. C'est le lieu de la cure, au sens psychanalytique du terme, face à l'ampleur du malheur et de la souffrance. A travers les rythmes profonds, on commence à soupçonner le potentiel en sommeil et à imaginer les conditions dans lesquelles on pourrait le réveiller, avec cette conviction que le temps de l'Afrique viendra. Il faut tenir cette dimension utopique et d'espérance, ou s'en aller.

Peut-on parler d'indépendance, en Afrique francophone, quand la devise s'appelle toujours le «franc» CFA?

La domination ne passe pas seulement par la coercition, mais aussi par la séduction, le confort

et la paresse. C'est un peu la puissance perverse du franc CFA: on s'installe confortablement dans la maison d'autrui, ce qui nous dispense de construire notre propre maison. Le grand succès de la domination française, c'est son degré de raffinement dans la perversité. Les dominés sont frappés de dépendance, ils en demandent plus, chaque fois plus. Le pire qui puisse leur arriver, c'est de faire face à l'arrachement, de se lever et de dire: «Merci la France, au revoir!» Pour le moment, il y a un paternalisme matiné de racisme et de mépris d'un côté, et une servilité cérémoniale [sic] de l'autre. Que faire dans un tel marécage? A cet égard, le défilé militaire et les cérémonies du 14 juillet sont non seulement embarrassants, mais au fond, vulgaires — dans le droit fil de la logique coloniale!

S'il y avait une échelle des pays plus ou moins dépendants, lequel serait le plus indépendant?

L'Afrique du Sud mène le peloton, suivie par l'Angola, malgré sa kleptocratie, l'une des plus rapaces du continent. La Somalie, quant à elle, a poussé le néolibéralisme à ses extrémités...

Quels seraient les pays les plus dépendants, à l'inverse?

Ceux qui sont tenus par les élites de l'Afrique centrale francophone, Bongo en tête.

Cinquante ans après les indépendances, il est parfois plus facile de passer par Paris pour aller d'un pays d'Afrique à l'autre... Est-ce faute de volonté politique?

Le rêve panafricain n'est pas mort. Il faut espérer qu'il fasse partie d'une mémoire subversive, en attente. Quand l'Afrique se réveillera, espérons que cette mémoire sera là pour alimenter le projet de réveil.

Libération

ÉDITORIAL

Méto de Montréal

Quelles bourdes!

Même s'il était écrit dans le ciel que la Société de transport de Montréal serait forcée de lancer un nouvel appel d'offres pour la construction des voitures du méto, l'opération a de quoi faire rager. Non seulement contre les autorités qui ont eu tout faux depuis le début, mais aussi contre Bombardier et Alstom, qui ont tenté de profiter de leur situation de monopole.

Les travailleurs de La Pocatière ont raison d'avoir peur: si le consortium Bombardier-Alstom n'obtient pas le contrat des 765 voitures du méto de Montréal à l'issue de l'appel d'offres international annoncé cette semaine, les 300 employés encore au boulot seront menacés de perdre leur emploi, tout comme les 700 autres à qui l'usine donnait du travail il n'y a pas si longtemps.

Pourtant, cette fois, cela ne justifie pas l'intervention du premier ministre Charest comme l'exige le syndicat. Au contraire, il faut que cet appel d'offres aboutisse et qu'on en vienne enfin à déterminer le meilleur joueur.

Rappelons que c'est précisément parce qu'en 2006 Québec a forcé la STM à outrepasser le processus d'appel d'offres et à négocier de gré à gré avec Bombardier qu'il faut tout reprendre à zéro aujourd'hui. Selon le ministre Claude Béchar, qui parrainait le dossier à l'époque, l'urgence justifiait d'agir ainsi compte tenu de la vétusté des voitures.

Cette façon de faire n'était pas illégale puisque les règles internationales autorisent les États à privilégier un constructeur national lorsqu'il est question de transport en commun. En revanche, l'ironie a voulu que le concurrent du temps, Alstom, conteste la légalité du processus en invoquant une loi toute québécoise qui oblige à faire la preuve qu'il n'existe aucune autre entreprise capable de remplir un contrat avant d'en faire l'attribution sans appel d'offres. Faute d'une telle démonstration de la part du gouvernement du Québec, un tribunal a ordonné la reprise du processus, ce qui a incité Bombardier et Alstom à enterrer la hache de guerre et à unir leurs forces.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

C'est alors que les choses ont pris une tournure vraiment malsaine. Si les deux sociétés avaient été raisonnables, elles auraient profité de leur expertise exceptionnelle pour présenter un plan qui réponde aux besoins à un coût égal ou inférieur à la moyenne des projets du même type dans le monde. Mais non! Fort de sa situation de monopole improvisé, le consortium a plutôt concocté un projet dont les coûts dépassaient de 50 % les prévisions de la STM, entraînant une négociation détaillée du contrat.

Selon la STM, le consortium a refusé de baisser son prix à moins que soient incluses au contrat les phases ultérieures de modernisation du méto. Ce qui aurait conduit Québec et la STM à doubler le nombre de voitures prévu au contrat. Mais ce faisant, on venait de modifier la nature de l'avis d'intention initial et d'ouvrir la porte à une contestation de la part de nouveaux concurrents.

Parmi ceux-ci, la société chinoise Zhuzhou, aussitôt écartée parce qu'elle ne construit que des voitures sur roues en acier, et l'espagnole CAF, qui se dit capable de répondre à tous les critères, à un coût moindre que celui du consortium.

Déçue, Bombardier menace désormais de ne pas participer à l'exercice si celui-ci ne répond pas à sa «stratégie du moment». Avec une usine au bord de la fermeture, on se demande de quelle stratégie il peut être question. Bombardier craint-elle de ne pas pouvoir concurrencer CAF, ou plus simplement de ne pas dégager la marge bénéficiaire dont elle rêvait?

Dans cette histoire, tout le monde a commis des bourdes, certaines plus grosses que d'autres. Le ministre Claude Béchar d'abord, qui a voulu privilégier l'usine de Bombardier située dans son comté, au mépris de sa propre loi; le consortium ensuite, qui aurait tenté de profiter indûment de la situation. En fin de compte, ce sont les travailleurs de Bombardier et tous les contribuables du Québec qui pourraient devoir payer la note.

Au point où nous en sommes, avec autant d'années de retard, il ne reste plus qu'à souhaiter que le processus d'appel d'offres soit mené rondement et qu'à terme, les Québécois récupèrent au moins une partie des coûts occasionnés par ces retards à même les économies réalisées grâce au processus d'appel d'offres.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

LETTRES

Concernant la contre-utopie

Hélas, un autre pavé jeté du haut de la tour du parlement dans la tristement boueuse soupe politique qu'on nous fait avaler de force nous, électoral, nous, vaches à lait, nous, imbéciles?

Les données issues du recensement, méticuleusement recueillies par Statistique Canada, sont précieuses et sont ultimement une source indispensable d'information que nous nous devons de mettre à la disposition non seulement de la communauté scientifique contemporaine, mais surtout des générations qui nous succéderont. N'ayant ni les connaissances ni la crédibilité pour me plonger dans une analyse de l'impact réel des récents changements annoncés par Tony Clement sur l'exactitude future des données, je crois toutefois fermement que nous méritons mieux que la formule volontaire proposée (imposée). Ce que je perçois de façon aiguë par contre, c'est l'hypocrisie et l'arrogance toujours renouvelées de nos élus.

Sur le site Web de Statistique Canada, on trouve quelques éléments dont l'intérêt me semble on ne peut plus à propos. D'abord, un des objectifs poursuivis par l'organisme est de «promouvoir l'utilisation de pratiques et de normes statistiques reconnues par l'utilisation de classifications et de concepts communs visant l'amélioration de la qualité des données». Plusieurs experts s'accordent aujourd'hui pour décrier le recul anticipé de cette même qualité.

La Loi sur la statistique stipule, quant à elle, que «sous la direction du ministre, le statisticien en chef donne des avis sur des sujets concernant les programmes statistiques des ministères et organismes fédéraux et

confère avec eux à cette fin [et] voit, en général, à l'application de la présente loi». Cette fonction est actuellement occupée par M. Munir A. Sheikh, qui, jusqu'à présent, a refusé de commenter la question. Or, à voir la nature des conditions imposées par le ministre, il est de son devoir, au sens de la loi, de s'y opposer ou, s'il ne peut honorer le serment qu'il a prêté, de laisser sa place à un statisticien qui acceptera de gérer l'organisme en faisant fi de principes scientifiques démontrés et acceptés et qui les substituera pour d'autres, ceux-là idéologiques.

Pour conclure, je me permets de relever une autre piste de réflexion intéressante qu'on trouve sur le même site: «Dans une société ouverte et démocratique, il est essentiel d'avoir de l'information statistique objective. Celle-ci fournit aux représentants élus [...] une base solide leur permettant de prendre des décisions éclairées.»

Philippe Léveillé
Montréal, 16 juillet 2010

Décision irrévocable?

La récente décision concernant le prochain recensement me révolte au plus haut point, car elle est insensée et antidémocratique. Il est inconcevable qu'elle ait été prise sans consulter les provinces, tel l'Ontario qui a sa propre définition inclusive de «francophone», adoptée en 2009. Ironiquement, les deux nouvelles variables qui caractérisent cette définition sont tirées de la version longue du recensement.

Abandonner le long formulaire obligatoire en faveur d'une enquête optionnelle porte atteinte irrémédiablement à l'intégrité du recensement. Sa très grande valeur vient justement du fait qu'il possède la caractéris-

tique qui échappe à toutes les enquêtes, soit d'être une démarche obligatoire.

Statistique Canada est aussi un fournisseur de services duquel le gouvernement provincial achète des données précises sur sa population. Se doter de politiques publiques sans données scientifiques précises est totalement absurde!

L'impact étant trop considérable, notamment pour les francophones de l'Ontario, j'interpelle donc directement notre gouvernement provincial afin qu'il intervienne énergiquement sans tarder. Le gouvernement fédéral doit revoir sa décision, il n'y a tout simplement pas d'alternative. Il est de la responsabilité de notre gouvernement ontarien d'intervenir sans délai et d'explorer absolument toutes les avenues pour faire annuler la décision du gouvernement fédéral.

François Boileau
Commissaire aux services en français de l'Ontario
Toronto, le 15 juillet 2010

Belle morale

Après 2000 ans d'existence, l'Église catholique, par la voix du pape, vient de déclarer que les agressions sexuelles sur des personnes handicapées sont aussi graves que les actes de pédophilie commis par les prêtres. Quelqu'un pourrait-il informer Sa Sainteté qu'une agression sexuelle commise sur qui que ce soit, mais surtout les plus vulnérables, est un acte criminel et devrait être traité comme tel? Pas par la prière, l'eau bénite et la compassion pour l'agresseur, mais par la justice civile et le Code pénal.

Jean Chenay
Sherbrooke, le 15 juillet 2010

LIBRE OPINION

La lente brisure

CLAUDE GENDRON

Ancien journaliste et agent d'information à la retraite

Je suis un arrière-grand-père de 81 ans. J'ai lu le courrier qui oppose l'abbé Raymond Gravel aux rédacteurs du site pro-vie LifeSiteNews.com. J'aimerais y réagir en relatant ce qui m'a éloigné puis rapproché de l'Église.

Dans ma jeunesse et mes premières années de vie adulte, j'ai fréquenté l'Église de façon régulière, et ensuite avec mon épouse. C'était il y a 55 ans. Après une éducation chrétienne, nous étions fidèles aux enseignements de l'Église. Nous ne le regrettons pas aujourd'hui, malgré les épreuves de la vie.

Mon questionnement s'est par la suite développé graduellement après le Concile Vatican II qui, de 1962 à 1965, avait suscité beaucoup d'espoir dans la mise à jour de l'attitude de l'Église catholique. Les autorités civiles entreprirent alors de dégager notre société de l'influence, quand ce n'était pas des diktats, des autorités religieuses. La spiritualité du clergé dominant toute théorique nous disait: «Obéissance à Dieu, sinon...»

Synode épiscopal

À l'automne de 1967, j'ai été appelé à couvrir à Rome, pour le quotidien *La Presse*, le premier synode épiscopal après le Concile. Le but était alors de voir dans quelle mesure s'était amorcé le renouveau de l'Église postconciliaire. Après toutes ces années, je me souviens que les communiqués et les réponses aux conférences de presse quotidiennes étaient plutôt vagues et présentaient une belle image globale.

Pour décortiquer le tout et découvrir les intentions des participants, les journalistes furent invités à participer à une rencontre quotidienne avec les conseillers des évêques participants dans le sous-sol d'une librairie, via della Consolazione, près du Vatican. J'ai pu ainsi regrouper certains énoncés permettant d'informer mes lecteurs des interventions de mon évêque d'alors, le cardinal Paul-Émile Léger.

Celui-ci était revenu converti du Concile deux ans auparavant; l'ostentatoire prince de l'Église était devenu un humble pasteur. Quant à voir et saluer mon évêque à Rome, ce fut impossible. Le Collège canadien m'en avait bloqué l'accès. Mon évêque en a été profondément choqué quand je lui ai raconté l'incident quelques mois plus tard. Le cardinal finit par démissionner et s'expatrier au service d'un évêque africain. Bref, il en résulta alors que l'Église avait peu progressé après le Concile, la majorité des ecclésiastiques étant réfractaires... Plusieurs évêques et prêtres en furent attristés, mais Rome n'était pas prête à bouger. C'est du moins l'impression que j'en ai gardée.

Frustré, j'ai cessé de fréquenter l'Église au début des années 1970. Cela ne nous a pas empêchés, mon épouse et moi, de prier régulièrement en notre for intérieur.

Les années passèrent. Puis, surgit récemment la question des homosexuels, hommes ou femmes. Scandales, tiraillements, déchirements. Péchés impardonnables. Recours aux lois de l'Église, jugement, punitions, condamnations. Exclusion, excommunication! Intrigué par ce bouillonnement de méchanceté, je me suis dit:

«*Quelque chose ne va pas.*» Surgit alors la voix de l'abbé Raymond Gravel qui tentait d'apaiser le débat. Ce ton me plut. L'attitude chrétienne ne serait-elle pas justement d'abaisser le ton, de s'asseoir, de réfléchir, de comprendre et de nous soutenir réciproquement... plutôt que de crier haro, de juger, de condamner, d'excommunier, allant même jusqu'à la calomnie et à la médisance à répétition, comme on le voit dans LifeSiteNews? Quel est le degré de crédibilité de ces auteurs qui se prétendent chrétiens? Quelle attitude de nous indique alors l'amour évangélique?

Il y a trois ans, le brouhaha m'incita à me rendre à Saint-Joachim-de-la-Plaine, où Raymond était alors curé. Je n'entrai pas dans l'église. Je demeurai dans le portique pour écouter l'homélie. Surprise! Je crus alors entendre mon ancien curé, feu Jean Caron, de Saint-Maurice-de-Duverney. Au début des années 1960, ce Jean Caron était un curé avant-gardiste, moderne, qui faisait participer ses paroissiens et paroissiennes à qui il avait ouvert le presbytère.

Il avait même osé tourner le dos à l'autel pour célébrer la messe sur une table face aux fidèles, comme le Christ avec ses disciples. Notre église se remplissait, alors que les églises voisines se vidaient (même phénomène à La Plaine avec Raymond Gravel). Les gens venaient de partout. Ces initiatives évangéliques n'étaient pas sans gêner les curés des paroisses voisines. Le Concile donna raison à Jean Caron.

De tout cela, il résultait qu'après une absence de près d'une quarantaine d'années, ayant toujours la foi, j'ai rétabli mon lien avec l'Église. Grâce à qui? Grâce à Raymond Gravel, qui sait

actualiser et incarner la Parole, le message évangélique, dans le concret de la vie, en 2010, avec les propos d'un pasteur dans la langue de chez nous. Je retrouve l'Évangile, je retrouve un Jésus d'aujourd'hui qui, présent dans l'assemblée des chrétiens et agissant par eux dans la société (même si celle-ci est laïque), s'exprime par le vécu de tous les jours.

Dans un tel contexte, il nous faut promouvoir la vie, pas en jugeant ni en condamnant, mais en étant plus humains, en cherchant à comprendre ceux et celles qui sont déprimés, en nous mettant à leur service. Nous ne sommes pas les maîtres de la vie et de la mort. D'ailleurs, mourir, ce n'est pas retourner au néant, c'est passer d'une forme de vie à une autre, éternelle celle-ci.

Nous n'avons pas besoin de loi qui tue, mais d'esprit qui vivifie. Nous n'avons pas besoin de clergé uniquement mâle porteur du passé, mais de prêtres et d'évêques qui, comme Raymond Gravel, sont porteurs d'un message qui nous met au défi d'intégrer notre foi et la présence du Christ dans la vie de tous les jours et dans la société où nous vivons... sans exclure ceux et celles qui, partageant notre foi en un Dieu constamment créateur, ont des perspectives différentes des nôtres. Nous finirons un jour par nous unir. Comment cela se fera-t-il? Je l'ignore.

Si nous y arrivons, nous pourrions dire que notre Église aura trouvé sa véritable catholicité. Mais, de grâce, cessons ces chicanes internes. Aucun et aucune d'entre nous ne peut prétendre posséder entièrement la vérité ni pouvoir juger les autres. Nous sommes humains et limités. Est-ce assez clair?

IDÉES

La chanson au Québec

Voies multiples vers l'international et l'universel

ALAIN LAVALLÉE

Longueuil

Dans *Le Devoir* du 8 juillet dernier, Dominique Goulet, du Festival d'été de Québec, nous présente le scénario de «l'anglobalisation planétaire». La «chanson française [aurait] peu d'avenir», «ici ou en France, les jeunes [...] chantent en anglais». Il ne s'agit là, bien entendu, que d'une des multiples versions d'un credo qui nous est prêché sans relâche: l'anglais, langue d'Internet et du cyberspace, langue de l'avenir, langue des expressions culturelles...

Avant tout, soulignons qu'affirmer qu'«ici ou en France, les jeunes, peu importe le style musical choisi, chantent en anglais» est bien entendu réducteur et faux. Yann Perreau, Cœur de pirate et des centaines d'autres jeunes Québécois en font quotidiennement la preuve.

Signalons aussi que cette formulation contient la forme d'un cercle vicieux, d'une «prophétie auto-réalisatrice». Si cette affirmation venait à être perçue par l'opinion publique, et par les jeunes en particulier, comme étant une «vérité inéluctable», que celle-ci soit vraie ou fautive n'aurait que peu d'importance. Sa répétition finirait par orienter le choix des jeunes artistes auteurs et interprètes et, en conséquence, par la réaliser tôt ou tard.

L'anglobalisation du cyberspace

Quant à la deuxième affirmation, à savoir que la chanson française n'aurait que peu d'avenir, elle est aussi réductrice et fautive. Dominique Goulet a eu la sagesse d'ajouter: «du moins pour l'instant». Malheureusement, ses dires ne s'appuient pas sur des statistiques particulières quant à l'évolution de la diversité linguistique des chansons. Elle affirme simplement: «on est en train de remarquer que [...]». Plutôt vague.

Puisqu'il est question de l'avenir et que de plus en plus les formes d'expressions culturelles comme la chanson prennent le chemin du cyberspace (Internet) pour être diffusées, je vais utiliser un rapport de l'UNESCO qui a minutieusement étudié l'évolution de la diversité linguistique sur Internet depuis douze ans.

Ce rapport de l'UNESCO (2008) constate que, depuis plus d'une décennie, les médias colportent une information fautive, à savoir que l'anglais représente 80 % du contenu d'Internet. Cette information fautive est aujourd'hui devenue un problème majeur, car tous pensent qu'elle est vraie. Alors qu'au contraire, on assiste à une progression ininterrompue du plurilinguisme sur la Toile.

En 1992, dans les mois qui ont suivi la création du réseau Internet, 100 % des pages étaient en anglais. Toujours largement majoritaire en 1998 (75 %), la part de l'anglais a diminué à 60 % en 2000, à 47 % en 2005 et était inférieure à 40 % en 2008 (page 19 et suivantes). Depuis ce temps, la progression importante des langues chinoise et russe dans le cyberspace a continué de faire reculer l'anglais. Fait significatif: le contenu en anglais de l'encyclopédie Wikipédia ne compte plus que pour 23 % des contenus.

La réalité du cyberspace est celle d'un progrès continu du plurilinguisme planétaire, qui s'accompagne d'une progression des moteurs de traduction instantanée.

Cœur de pirate

Est-ce qu'Internet change la donne dans le domaine de la chanson? Le récent succès, fulgurant, de Cœur de pirate mériterait d'être étudié plus à fond. À 19 ans, après à peine quatre petits spectacles, Cœur de pirate se positionne en ligne sur le site Internet «Myspace». Puis, elle commence à tourner à la radio. L'année suivante, elle est propulsée aux premiers rangs de la francophonie, remporte un «Victoire de la musique» pour sa chanson *Comme des enfants*, couronnée chanson la plus populaire de 2009 en France.

Sur YouTube, cette chanson a été écoutée plus de six millions de fois. Quelques-unes des autres



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Cœur de pirate enfle des tournées de spectacles des deux côtés de l'Atlantique.

chansons de cette artiste ont eu droit à plus d'un ou deux millions d'écoutes. En juin, Cœur de pirate a eu droit à sa soirée aux FrancoFolies de Montréal. Le 14 juillet, elle célébrait aux FrancoFolies de La Rochelle. Le 22 juillet, elle sera aux FrancoFolies de Spa, en Belgique. Elle enfle des tournées de spectacles des deux côtés de l'Atlantique depuis un an déjà. J'oubliais: Cœur de pirate chante en français et elle a 20 ans.

Croisée des chemins

Il faudrait examiner aussi le cas des Cowboys fringants qui, même s'ils ne tournent pas dans les radios françaises, parviennent à remplir des salles de 5000 amateurs en France. Là aussi, Internet semble jouer un rôle. Leurs chansons ont été écoutées des centaines de milliers de fois sur YouTube.

Il est probable qu'avec Internet, en chanson, le plurilinguisme demeurera la voie prédominante. Qui aurait cru que des chansons en langue innue, laquelle compte à peine plus de 10 000 locuteurs dans le monde, seraient vendues à plus de 100 000 exemplaires (Florent Volland)? Elles aussi voyagent dans le cyberspace.

Devant les multinationales qui orientent l'industrie de la chanson vers l'anglobalisation, les voies indépendantes («indies») progressent. La chanson francophone au Québec est à la croisée des chemins. Plusieurs voies s'ouvrent à elles.

L'art ou l'argent?

D'abord, il faut poser que nul n'est besoin de vouloir conquérir l'univers pour être un artiste. Comme l'a déjà écrit Nathalie Petrowski, la réussite d'une carrière ne doit pas être mesurable que par «l'argent» ou un record Guinness du nombre de disques vendus.

Daniel Bélanger clame justement que le «toujours plus» de notre mode de vie nous mène tôt ou tard à «l'échec du matériel». Bélanger nous invite à «rêver mieux». Il nous chante «Tu me demandes

combien je fais, je fais de mon mieux... Et ce mieux, combien c'est? Ce mieux est juste parfait...»

Daniel Bélanger est immensément loin d'être une idole planétaire comme l'est Céline Dion ou Simple Plan. Il pratique sa profession d'auteur-compositeur-interprète qui crée de la beauté. Il en vit. Pour des raisons personnelles, probablement, il préfère créer plutôt que faire le tour de la planète pendant cinq ans. Il a choisi le «local» plutôt que le «global», néanmoins sa poésie et ses chansons trouvent leur voie vers l'universel.

Vers une audience internationale

«Quitte le port, prends le large là-bas / Lève-la, l'ancre, lève-la», chante Alfa Rococo.

Pour les artistes et chanteurs québécois, le nombre de voies vers la mondialisation, vers une écoute internationale, se multiplie. Plusieurs restent à inventer et à développer.

Bien entendu, il y a la voie de l'autoroute «tout en anglais», comme la pratiquent Simple Plan et d'autres groupes. Il faut noter que souvent les succès des disques en anglais de chanteurs francophones ne dépassent pas les frontières du Québec (Sylvain Cossette). Que certains artistes, après avoir tenté de percer en anglais et échoué, se sont établis en français. Enfin, un groupe comme Malajube a connu un certain succès en chantant en français lors de tournées en pays anglophones et germanophones.

Il y a toujours le vaste champ de la France et de la francophonie européenne, où Félix Leclerc a ouvert la voie et Jean-Pierre Ferland, Gilles Vigneault et bien d'autres ont œuvré: Robert Charlebois, Céline Dion, Daniel Lavoie, Diane Dufresne, Garou, Isabelle Boulay, Roch Voisine et tous les interprètes québécois des œuvres de Luc Plamondon et de ses complices européens. Plusieurs autres leur ont suivis, avec des degrés de réussite variés. Cœur de pirate vient d'y surgir, alors que Pierre Lapointe, Ariane Moffatt, Karkwa, Alfa Rococo et

d'autres explorent cette avenue.

Garou, après avoir séduit la francophonie européenne, a fait des tournées dans des pays francophiles (Pologne, Roumanie, etc.), membres de la Francophonie. Il est fascinant de constater que sur Internet, plus de 10 ans après la diffusion de *Notre-Dame de Paris*, les chansons de cette œuvre musicale sont toujours écoutées par les internautes de tous les pays. Une chanson comme *Belle* a été écoutée plus de 10 millions de fois dans ses différentes versions et les commentaires de type «j'appréhends le français depuis que j'ai découvert cette chanson» sont très présents.

Il y a le monde musical des «sans langue» ou des «langues inventées», comme le pratique le Cirque du Soleil et ses compositeurs (classés dans «musiques du monde»), ainsi que Jorane.

Dans ces «musiques du monde», il y a aussi cette francophonie québécoise qui se déploie vers l'Europe, le monde africain et les Antilles (Luck Mervil, Corneille, les frères Diouf, Emeline Michel, etc.). Il en résulte des hybridations soudaines, telles que Dobacaracol qui a promené durant trois ans sa musique du monde dans une quinzaine de pays, avant de se réinventer en une série d'autres groupes.

Langue latine

Il y a la voie de l'hybridation avec le monde latin. La latinité que l'on sous-estime grandement ici au Québec. Le français est une langue latine. On nous rassasse sans arrêt que nous sommes entourés d'une mer anglophone (plus de 300 millions de personnes), mais on omet de souligner qu'au-delà de cette mer, il y a un océan de quelque 600 millions de Latins. De plus en plus d'artistes aiment bien explorer cette voie: Florence K., El Colectivo, Bia, Monica Freire, Qbanito, Hombre (le nouveau groupe de Tomas Jensen qui se produit en espagnol). Parlant de latinité, il ne faut pas oublier Marco Calliari, qui lui recrée les classiques italiens.

Il y a Linda Thalie qui marie avec aisance francophonie et arabophonie. Une carrière à la Dalida lui semble ouverte, le talent est là. Il lui faudra trouver les vents porteurs et bien s'entourer afin de mieux naviguer. D'origine libanaise, il y a aussi K-Maro qui a choisi une hybridation du français et du anglais.

Enfin, il y a tout l'apport des cultures et langues amérindiennes à la culture québécoise et aux musiques du monde. Des artistes innus comme Florent Volland (et Kashtin) ont déjà enrichi la culture québécoise et utilisé la passerelle francophone pour mettre en valeur leur apport à la diversité culturelle. D'autres artistes innus, algonquins, atikameks, inuits, etc., créent et ont commencé à essayer au-delà de leur communauté (Samian, Elisapie Isaac, Sakay Ottawa, etc.). Encore là, le cyberspace joue un rôle. Bienvenue à bord et bon voyage.

Diversité culturelle et linguistique

En 2007, l'UNESCO a promulgué une *Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles*. Plus d'une centaine de pays l'ont déjà signée. Il est peu probable que le scénario selon lequel l'avenir de la mondialisation mènerait à une forme de monolinguisme se réalise. L'évolution du plurilinguisme dans Internet au cours des 15 dernières années nous indique plutôt cette voie, ce scénario, comme étant le plus probable.

La Russie et la Chine ont pris récemment des mesures afin que leurs langues s'imposent comme langues internationales. Il est possible qu'au prochain sommet de la Francophonie en octobre, à Montreux, le français fasse de même. De grandes zones planétaires d'influence culturelle sont en formation: anglophonie, francophonie, hispanophonie, mandarin, russophonie, arabophonie, etc. Elles se chevauchent et s'influencent. Elles offrent des langues passerelles planétaires tout en préservant une diversité des manières de connaître et de penser.

Depuis 2007 en particulier, la communauté internationale réalise qu'écologiquement, il n'est pas prudent de mettre en avant un scénario visant à «formater» les esprits dans une même langue minimaliste. Il est urgent d'œuvrer à préserver les diverses manières de connaître et de penser le monde afin de préserver la créativité, la diversité.

VIH/sida

Les dangers de la banalisation

CATHERINE BRETON

Directrice générale de la Maison du Parc

Depuis plusieurs années, je suis engagée auprès de personnes vivant avec le VIH/sida, une maladie extrêmement sérieuse qui, jour après jour, détruit des vies. Je suis plongée dans cette réalité au quotidien car je dirige, à Montréal, une maison d'hébergement pour les personnes atteintes du VIH/sida, la Maison du Parc.

Je ne peux donc demeurer insensible aux propos tenus plus tôt cette semaine par le D^r Réjean Thomas au sujet des sommes consacrées à la prévention et à la recherche sur le VIH/sida.

Il est plus que temps que le gouvernement de Jean Charest alloue des sommes supplémentaires à la recherche et à la prévention, car qui dit prévention dit éducation et diffusion de l'information. Quant à l'espoir d'une vie meilleure pour les personnes affligées, il passe par la re-

cherche, cela ne fait aucun doute.

Conséquemment, j'appuie entièrement la position du D^r Thomas. Toutefois, j'aimerais mettre en lumière l'un des enjeux les plus dramatiques selon moi: la «banalisation» du sida, une maladie qui affecte plus de 68 000 personnes au Canada, dont 20 000 au Québec. Comment se fait-il que, dans une société comme la nôtre, le message ne passe pas, alors que l'information est démocratisée depuis si longtemps et accessible à toutes les tranches de la population?

Comment peut-on accepter un tel déni? C'est un phénomène très répandu dans la société en général, et plus précisément chez les jeunes de 18-25 ans qui, comme le mentionnait le D^r Thomas, n'ont pas connu l'horreur de l'épidémie du sida à ses dé-



ARCHIVES REUTERS

buts. Sachant que la jeunesse constitue la plus grande richesse d'une société, avons-nous les moyens d'avoir une jeunesse si mal informée? Croyez-moi, vivre avec le VIH/sida n'a rien de banal ou de virtuel. Au sein de la Maison du Parc, cette maladie est présente chaque seconde. Nos résidents sont tous affectés et ils sont malades! Souvent, ils présentent des problèmes multiples reliés à la maladie, notamment des troubles psychiatriques, des atteintes neurologiques, des démences, des pneumonies, des atteintes dermatologiques et j'en passe. Pour survivre, ils doivent prendre tout un cocktail de médicaments qui causent d'inévitables effets secondaires: nausée, diarrhée, lipodystrophie (répartition anormale des tissus gras, sou-

vent au niveau du visage), éruptions cutanées, maux de tête, etc.)

Pas si grave?

Il est vrai que plusieurs personnes atteintes du virus réussissent à vivre une vie — ou devrais-je dire des parties de vie — productive et bien remplie grâce à des traitements adéquats. C'est peut-être pour cette raison que beaucoup de personnes ont l'impression que ce n'est pas si grave d'être atteint du VIH/sida. Il faut comprendre que le VIH/sida est une maladie chronique et épisodique et qu'il n'y a pas de guérison possible. Les conséquences de l'infection se font sentir à un moment ou à un autre de la vie. Le VIH/sida doit être une préoccupation de la santé publique, c'est fondamental.

Monsieur le premier ministre Charest, je vous en conjure, ne prenez pas nos propos à la légère. C'est très dangereux de laisser la population croire que tout va bien, car c'est faux, la situation dégénère, les statistiques parlent par elles-mêmes...

JEUX DE MOTS

Chaque samedi pendant la saison estivale, pour une troisième année, les lecteurs peuvent mettre leurs connaissances, et surtout leur patience, à l'épreuve en complétant les jeux préparés par notre collaborateur Michel Roy (*michelroy77@videotron.ca*), spécialiste de la langue et ancien professeur de français. En règle générale, les amateurs de mots croisés ou de sudoku retrouveront aussi leur passe-temps favori dans cette page.

Anagrammes

Les anagrammes sont des mots qu'on obtient par la transposition des lettres d'un autre mot. Ainsi, CHIEN, NICHE et CHINE sont des anagrammes qui viennent des mêmes lettres (C H I N), mais disposées autrement. Dans les phrases qui suivent, inscrivez au-dessus des tirets les trois anagrammes, en vous servant des lettres indiquées entre parenthèses et en vous aidant du contexte.

- (A, E, I, M, R) La fiancée et tous les invités restèrent estomaqués quand le _____ dit au _____ : «J'ai changé d'idée, je ne me _____ plus!»
- (A, C, E, S, U) L'empereur apposa son _____ sur le document qui condamnait à mort le pauvre cuisinier. La _____ : celui-ci avait eu le malheur de gâter la _____.
- (A, I, P, R, S) Le touriste ne _____ pas les règlements du stationnement de la ville de _____, à savoir la distinction entre jours _____ et jours impairs.
- (E, E, I, L, R, V) Dès le _____ de l'hiver, le _____ retrouve sa nouvelle _____ qui trompera le chasseur.

Chasse aux cinq voyelles

Complétez les mots suivants en ajoutant à chacun les cinq voyelles (a, e, i, o, u). Notez que pour les numéros 7 et 8 on n'a pas indiqué où on doit intercaler les cinq voyelles. À vous de les placer correctement.

- 1) P L _ _ T _ _ N _ _ Q _ _ _
- 2) S _ _ _ STR _ _ _ R _ _
- 3) J _ _ _ _ SS _ _ NC _ _
- 4) D _ _ _ L _ _ G _ _ _
- 5) P _ _ LM _ _ N _ _ _ R _ _
- 6) V _ _ _ T _ _ R _ _ G _ _
- 7) T L L G
- 8) M N

Énigmes linguistiques

Le jeu consiste à trouver un mot à partir d'indices donnés.

- I - Indices :

- Endroit où on peut sauter.
- Tient tête à tout le monde.
- Une rivière peut l'entourer.
- Il n'est pas loin de la tête.

Réponse : _____

- II - Indices :

- Ne dérange aucune odeur.
- C'est capital en affaires.
- On le met de côté pour l'avoir devant soi.
- Ingrédient d'une recette.

Réponse : _____

Mots télescopiques

Le jeu consiste à allonger un mot à l'aide d'un deuxième mot qu'on place à l'intérieur du premier pour ainsi en obtenir un troisième. La liste des mots à ajouter est donnée, en désordre, dans la colonne de droite.

Exemple : préteur + CEP = pré-CEP-teur (précepteur)

Premier mot	+ mot à ajouter à l'intérieur	= troisième mot	Liste des mots à ajouter
préteur	+ -CEP-	= pré-CEP-teur (précepteur)	(en désordre)
1. bon	+	=	-AN-
2. elle	+	=	-DON-
3. gage	+	=	-ET-
4. lie	+	=	-GRAIN-
5. mie	+	=	-LAC-
6. mule	+	=	-RAIL-
7. orner	+	=	-TERNE-
8. paille	+	=	-TROU-

Métam(o)rphoses

Il s'agit ici d'atteindre un mot d'arrivée à partir d'un mot initial, en un nombre minimum d'étapes. À chacune de ces étapes, on doit changer une lettre du mot déjà inscrit par une lettre qui sera placée au même rang dans le mot suivant, les autres lettres restant inchangées.

Exemple : On peut aller du SUD à l'EST de la façon suivante:

SUD
SUT (passé simple de savoir)
EUT (passé simple d'avoir)
EST

Dans ce cas-ci, la métamorphose s'est faite en trois étapes: SUD-SUT, SUT-EUT et EUT-EST. Comme mots intermédiaires, les noms propres ne sont pas acceptés. Par contre, on a droit au pluriel et aux verbes conjugués.

Pour chaque problème, on indique un nombre d'étapes, mais il est possible que votre chemin soit plus long. Cela n'a aucune importance; ce qui compte, c'est d'arriver au but.

Attaquons les quatre problèmes suivants. Les mots de départ et d'arrivée sont écrits en majuscules.

- Il a abandonné la BOXE pour s'adonner au SURF, deux sports aux antipodes l'un de l'autre. La magie des mots peut opérer la mutation en quatre étapes.
- Entre la première GELÉE au sol en octobre et la dernière FONTE de la neige au printemps, il s'écoule près de huit mois. Avec les mots, c'est beaucoup moins long: cinq petites étapes suffiront.
- EIRE est le nom gaélique de l'Irlande; ERIN est le nom poétique qu'on lui donne en français. À vous d'unir les deux mots en sept étapes.
- Attacher un WAGON au TRAIN est un jeu d'enfant pour un cheminot. Avec les mots, c'est plus complexe, car il faut compter environ quinze étapes.

Citation

À qui doit-on cette citation?

«Nous sommes au bord du gouffre, avançons donc avec résolution.»

SOLUTIONS

ANAGRAMMES

- maré, mère, mané
- sseau, cause, sauté
- pris, Paris, Paris
- revêt, levé, livée

CHASSE AUX CINQ VOYELLES

- Patronique
- Soustraire
- Jouissance
- Dialogue
- Palmotaire
- Quillage
- Moineau

ÉNIGMES LINGUISTIQUES

- La réponse est COU.
- Rivière de diamants.
- La réponse est ARCEUT.
- La réponse est ARCEUT.
- Récite, à le moment des sommes reçues ou gagnées.

MÉTAM(O)RPHOSES

- BOXE - bore - bure - sûre - SURF
- GELÉE - melle - mente - mente - mente
- FONTE - fite - fite - fite - fite - fite - fite
- WAGON - wagon - wagon - wagon - wagon - wagon

MOTS TÉLESCOPICIQUES

- CEP
- CEP
- CEP
- CEP
- CEP
- CEP
- CEP
- CEP

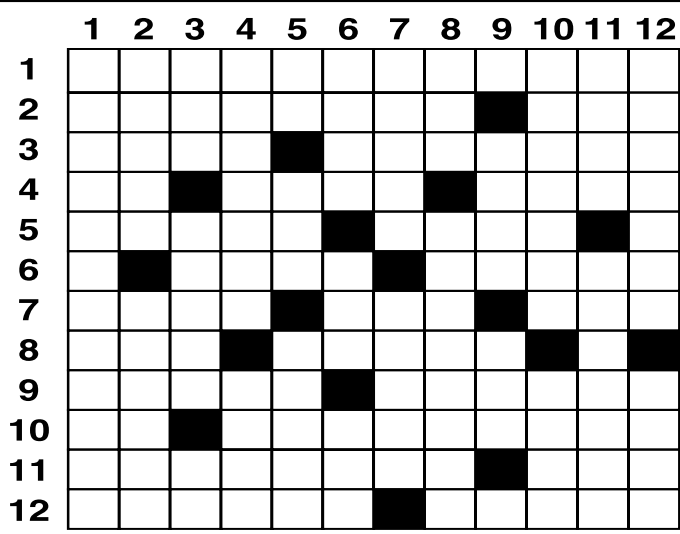
CITATION

Sully Prudhomme

MUSÉE

Une œuvre de Gerry Boulet, Musée de la civilisation, à Québec, dans le cadre de l'exposition *Rif. Quand l'Afrique fait vibrer les Amériques*.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Devancier.
- Plante de Madagascar - Bleu.
- De même - Construite avec astuce.
- Note - Tenter - Lutte serrée entre deux individus.
- Augmente de volume - Jetés.
- Retour d'un son - Raccourci.
- Estuaire breton - À l'aube - Chef éthiopien.
- Adresse internet - Jeux d'argent.
- Meurtrier - Renard polaire.
- Préfixe - Exige.
- Ébouriffé - Acide indispensable à la synthèse des protéines.
- Singe - Guident le cheval.

- Mettre en pièces - Premières pages.
- Indique le moment - Fils de Noé - Anticipé.
- Boisson chaude - Mouvement terroriste basque - Sert à désigner.
- Nommer à une fonction - Sorte de balcon clos.
- Bourse - Croiser.
- Loi promulguée par un roi - Tamis.
- Boire beaucoup d'alcool - Grand plat provençal.
- Substance éliminée par les reins - Puce de mer.
- Petites rues - Direction.

1	S	I	P	H	O	N	N	E	A	A	R
2	A	X	E	E	A	U	T	O	M	N	E
3	N	I	L	O	C	E	A	N	I	E	N
4	F	A	U	C	H	E	E	C	A	S	E
5	R	I	E	L	S	E	N	T			
6	A	S	E	R	L	E	O	T	E	T	
7	N	O	E	R	E	B	L	E	M	E	
8	C	U	R	R	I	P	R	E	M		
9	I	L	E	E	G	O	I	S	T	E	S
10	S	A	N	S	A	P	E	T	A	L	E
11	C	R	I	A	N	T	T	E	T	E	R
12	O	D	E	S	E	V	E	R	E	S	T

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



AMÉLIE BRETON, PERSPECTIVE

À qui a appartenu cet orgue?
Et dans quel musée
peut-on le voir?

Sudoku

par Fabien Savary

	8			2	1		6	
6	2	1			3			4
					4	5		
9			6	8	2		7	3
	1				7			8
		8	2					
1	4					9		5
	9		5	1				2

Niveau de difficulté : MOYEN

1519

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	3	4	2	6	5	9	7	8
6	8	9	3	7	4	5	2	1
2	7	5	8	9	1	3	4	6
4	5	3	6	8	9	7	1	2
8	1	7	5	2	3	6	9	4
9	6	2	1	4	7	8	5	3
7	2	1	9	3	8	4	6	5
3	9	6	4	5	2	1	8	7
5	4	8	7	1	6	2	3	9

1518

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com